

UTILISABLE EN  
**BIO**

## PRODUITS UTILISABLES EN BIO UE

Avant toute utilisation, vous devez impérativement faire valider la conformité de ces produits auprès de votre organisme certificateur qui vous indiquera également les démarches administratives à suivre. Cette liste a été mise à jour le 09/04/2021, elle est donnée à titre indicatif et évolue régulièrement.



### RÉGLEMENTATION

Règlement CE n°889/2008 amendé portant sur les modalités d'application du Règlement CE n°834/2007 du Conseil en ce qui concerne le vin biologique.

UTILISATION	COMPOSITION	PRODUITS	RÈGLEMENT UE 889/2008
FERMENTATION	Levures	Pop Ale, Rock Ale, Folk Ale, Hip Hop Lager, Classic Lager	<b>Autorisé</b>
NUTRITION DE LA LEVURE	Levures inactivées	Craft Active, Craft Arom	<b>Autorisé</b>
CLARIFICATION	Enzymes	CraftZYM® Diamond, CraftZYM® Opal, CraftZYM® Emerald	<b>Autorisé</b> <i>Uniquement pour la clarification</i>
	Dioxyde de silicium	Craft Sol	<b>Autorisé</b>
ACIDIFICATION/ DÉSACIDIFICATION	Acide Lactique	Craft Acid L	<b>Autorisé</b>

### Attestation de non disponibilité en BIO

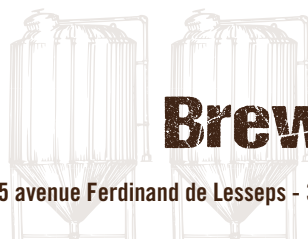
En l'état actuel de ses connaissances, la société Lamothe-Abiet certifie ne pas disposer d'équivalent BIO pour les produits listés dans cette attestation.

L'ensemble de ces produits commercialisés par la société Lamothe-Abiet :

- Ne sont pas, au vu des certificats communiqués par nos différents fournisseurs, concernés par les Organismes Génétiquement Modifiés et ne contiennent pas d'O.G.M. au sens de la partie A article 2 de la directive CEE 2001/18 du 12/03/01. Ce ne sont pas des denrées ou ingrédients obtenus entièrement ni partiellement à partir et par des substrats génétiquement modifiés (règlement CEE 1830/2003) ; ceci indique donc l'absence de clonage.
- N'ont pas subi de traitement ionisant ; les produits Lamothe-Abiet ne sont pas irradiés.
- Ne sont pas issues de la nanotechnologie à l'exception des produits BLANKASIT SUPER et GEL DE SILICE.
- Ne contiennent pas, ou ne sont pas élaborés à partir de substrat contenant des boues d'épuration, de substrat pétrochimique ou de rebut de liqueur sulfité.

Avant toute utilisation, vous devez impérativement faire valider la conformité de ces produits auprès de votre organisme certificateur.

Ambre RAIBON,  
Responsable Qualité  
le 09/04/2021



**Brewline**®

